Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1261

Artikel: Politique culturelle. Deuxième partie, côté cour, côté jardin
Autor: Savary, Géraldine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025450

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Côté cour, côté jardin (2)

Culture et économie ne sont pas sœurs ennemies; au contraire. Comme nous l'avons vu dans DP 1259, la culture est à la fois service public et secteur économique. C'est le rôle des villes de défendre ces deux vocations. Nous avons parlé de Zurich et de Lucerne où de nouvelles formes de péréquations financières ont vu le jour. Nous allons aborder maintenant le cas de la Romandie avec le Canton de Vaud. Genève sera traitée ultérieurement.

CHIFFRES

Le budget culturel du canton de Vaud de 1996 toutes charges comprises est de 45 397 500 fr.

Bibliothèque cantonale et universitaire

13 775 000 fr.

Archives cantonales

2 533 200 fr.

Musées

10 700 300 fr.

Théâtre (Lausanne, théâtre de Vidy et théâtres communaux)

1 425 000 fr.

PROPOSITION

Le canton pourrait stimuler la création de fonds intercommunaux pour la culture autour de quatre pôles producteurs: Montreux, Nyon, Yverdon et Lausanne.

Les communes avoisinantes seraient constitutionnellement dans l'obligation de participer à la facture culturelle, et le canton leur apporterait un soutien financier plus conséquent.

Cependant, les politiques culturelles urbaines des 4 principales villes du canton ne sont pas identiques et nécessiteraient donc une répartition financière différenciée. Lausanne, par exemple, produit et coproduit énormément, ce qui bien sûr coûte très cher.

RÉFÉRENCE

Jean-Yves Pidoux, *Langhoff à Lausanne, L'ouragan lent*, éd. d'en bas, Lausanne, 1994

(*gs*) Si l'art n'a pas de frontière, les vieilles rivalités historiques ne s'embarrassent pas des kilomètres. A 60 kilomètres de distance, Genève et Lausanne ont toujours tenté de s'approprier le monopole culturel romand. Dans les années septante, Genève la flamboyante contemplait Lausanne qu'on disait – blame suprême – provinciale, ou pire encore, helvétique. Le dynamisme de Besson exportait bien l'image d'une Genève internationale tandis qu'à Lausanne un directeur de théâtre genevois aurait dit: «ici commence la Suisse profonde».

Mais dans les années quatre-vingt, Lausanne se met à l'heure européenne, s'offre du même coup une image de ville ouverte et accueillante à la culture. Afin de ne pas se voir transformée en gigantesque centre sportif, elle ajoute la culture à son profil olympique.

Depuis dix ans, sous l'impulsion de Paul-René Martin, puis d'Yvette Jaggi, le chef-lieu du canton de Vaud a ainsi opté pour un choix politique clair: faire de Lausanne une ville au rayonnement culturel européen, voire international.

Investir dans la pierre

Dans son budget 1996, Lausanne prévoit donc 29,7 millions pour la culture, ce qui correspond à 2,3% de son budget annuel. Ce montant diminue sûrement mais lentement puisqu'il faut remonter à 1986 pour que la part culturelle du budget lausannois soit aussi peu élevée (2,64% en 1994, 2,52% en 1995). Contrairement à certaines villes alémaniques où des efforts ont été fournis par l'Etat, la Ville de Lausanne se retrouve bien seule pour financer «sa» culture vivante. Le canton de Vaud est un des meilleurs élèves pour appliquer la subsidiarité: selon la loi cantonale sur les activités culturelles datant de 1978, il « peut soutenir les efforts entrepris par des communes ou des associations de communes en faveur des activités culturelles ou de la formation culturelle». (art. 3, alinéa 1). Il s'efforce de « stimuler la collaboration entre les communes dans le domaine culturel. Il les encourage à se grouper afin de soutenir ensemble des institutions (...)» (art 32).

En réalité, comme tous les entrepreneurs prudents, le canton investit dans la pierre et le durable: il «gère les archives cantonales, les bibliothèques, les Musées et l'Ecole cantonale des beaux-arts» (voir marge). C'est déjà beaucoup, pourrait-on dire, mais c'est peu si l'on considère les arts vivants comme un secteur économique dont il faut favoriser l'émergence et surtout la permanence. Dans ce domaine, le canton de Vaud est un des plus avares de Suisse: alors que dans la plupart des villes, le rapport ville/canton avoisine les 70%/30% du financement culturel, à Lausanne, pour des institutions telles que le théâtre de Vidy, la part de la ville est de 81%, celle du canton de 15,5%, celle des communes avoisinantes de 3,5%. Quant à l'Opéra, Lausanne contribue pour 82% à son financement, le canton pour 15% et les communes pour 3%. La répartition financière est donc peu contraignante pour le canton, et paraît d'autant plus maigre pour les édiles municipaux, que les spectateurs des deux institutions sont domiciliés pour 70% d'entre eux hors de Lausanne!

De l'avis de la responsable des affaires culturelles de la Ville de Lausanne, Marie-Claude Jéquier, impossible d'imaginer la cantonalisation d'une institution culturelle lausannoise; il existe un vieux contentieux chef-lieu/région, fondé sur un principe égalitariste, et qui a fait dire à un distingué responsable politique que Lausanne n'est que la 385ème commune du canton. Quant aux communes avoisinantes, elles se sont regroupées, à l'initiative de Lausanne, sous une même bannière (ACRL, association des communes de la région lausannoise), et participent, pour l'instant très subsidiairement, au financement des institutions qu'elles veulent bien soutenir.

Un choix politique

Il paraît donc fort difficile pour l'instant, d'exercer une pression sur le canton et les communes avoisinantes pour les sensibiliser à de nouvelles formes de partenariat. C'est la politique des petits pas qui prévaut, des renégociations annuelles, des cahin-caha politiques, et le budget culturel sera régulièrement menacé tant qu'il sera soumis aux aléas décisionnels des législatifs cantonaux et communaux.

Alors, soit la ville prend le nom du canton, et en exporte l'image (hypothèse qui paraît peu probable), soit le canton réactualise la loi sur la culture. Ce travail de toilettage semble nécessaire: il favoriserait l'émergence d'un véritable choix politique du canton en matière culturelle. ■